



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
Comité de la Loire

COMMUNIQUE DU CD-42

**A l'attention des Présidents de Clubs et tous les licenciés.
Relatif aux tenues vestimentaires lors des Championnats de la LOIRE.
(Applicable en 2018)**

TENUES VESTIMENTAIRES : se référer à l'article 5 du Règlement des Championnats de France (version 2018)

Les « jeans » bleus ou déchirés sont totalement interdits pour les joueurs comme pour les délégués.

Les joueurs ou joueuses d'une même équipe ont obligation d'être en tenue uniforme aux couleurs de leur club.

Bas :

- Seuls sont autorisés les pantalons et pantacourts.
- Le port du short est interdit dans tous les championnats exceptés pour les catégories : benjamins Minimes et Cadets. Pour les jeunes le short doit être un short de sport uni.
- Chaussures ou chaussures de sport obligatoirement fermées.

Haut :

- Haut avec manches longues ou courtes, s'ils sont de même couleur et de même conception, les joueurs ou joueuses peuvent indifféremment porter polo, pull ou blouson...

Championnat tête à tête : les joueurs ou joueuses doivent porter leur tenue Club.

Le code d'arbitrage page 1 (version du 25/11/2017) précise que l'arbitre doit veiller « à la bonne tenue comportementale et vestimentaire des joueurs pendant les championnats. Il doit signaler les équipes n'ayant pas une tenue homogène au délégué officiel à qui il incombe le devoir de la faire respecter et de convoquer le jury en cas de refus ... »

Ces dispositions sont applicables pour la saison 2018.

Tout joueur ne se pliant pas à ces règles fédérales se verrait sanctionné.

Pour le Comité Directeur du CD-42
La Présidente

Michèle ROUX